

Réunion du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales

Sur la gestion de la coquille Saint Jacques

Londres, le 10 octobre 2006

Accueil du président

Le président, Paul Trebilcock, a accueilli les membres, les experts et les observateurs à la réunion. Il a informé les participants que cette réunion avait été mise en place pour permettre le débat sur la question de la gestion de la coquille Saint Jacques soulevée dans les groupes de travail du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales. Les propositions ou recommandations faites lors de cette réunion seraient présentées aux groupes de travail concernés du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales à Paris les 2 et 3 novembre et le cas échéant transmises au comité exécutif pour ratification.

Le président a également demandé aux membres de présenter leurs points de manière claire et précise et d'éviter de répéter des points déjà présentés au cours de la réunion.

Il a demandé aux membres de faire un tour de table afin de se présenter, puis la réunion a été déclarée ouverte.

Présentations des experts scientifiques

Le président a suggéré que les points un et deux de l'ordre du jour soient traités ensemble et a demandé aux experts présents de s'avancer pour faire leurs présentations.

Les personnes suivantes ont donné des présentations sur l'état des stocks de coquilles Saint Jacques, des flottes qui exploitent ces stocks et des détails relatifs aux mesures de gestion de la coquille Saint Jacques en place.

Dr Olivier Tully, d'Irlande,
Dr Dave Palmer, du Royaume-Uni,
Dr Andy Brandt, de l'Ile de Mann
Dr Eric Foucher, de France

Les présentations sont jointes à ce rapport en Annexe 1.

Les conférenciers ont été remerciés et la parole a été donnée à l'auditoire pour les questions ou les commentaires. La discussion a largement porté sur les thèmes suivants.

Taille des anneaux:

Il a été demandé à Dave Palmer s'il existe un règlement sur la taille des anneaux de dragues au Royaume-Uni. Il a répondu qu'il n'y a pas de règlement qui fixe une taille d'anneau minimum, mais que le nombre d'anneaux autorisé sur une drague est réglementé et qu'en général la flotte du Royaume-Uni utilise des anneaux de 75mm, cependant, des anneaux de taille supérieure sont également souvent utilisés.

On a également demandé au Dr Foucher de donner de plus amples renseignements concernant les essais de tailles d'anneaux réalisés par IFREMER. La présentation donnée figure en Annexe 2 de ce rapport. La réunion a été informée que les Français utilisent désormais une taille minimum d'anneau de 92mm, ceci signifie que moins de petites coquilles Saint Jacques sont prises dans la drague et qu'il y a moins de tri à faire à bord. Des anneaux de taille supérieure signifient une augmentation de la circulation d'eau et les coquilles Saint Jacques capturées étaient de meilleure qualité que celles prises dans les dragues traditionnelles.

L'augmentation de la taille des anneaux et de l'usure a été abordée et il a été convenu que l'usure des anneaux de 92mm, en particulier sur les fonds marins plus durs, est une source de préoccupation. Cependant, certains participants à la réunion pensaient qu'une augmentation de la taille des anneaux pouvait être atteinte dans certains pays membres si cela est réalisé en coopération avec l'industrie.

Permis et licences

On a demandé aux Français d'expliquer comment les permis sont délivrés. Eric Foucher et d'autres représentants français ont informé la réunion que les permis sont contrôlés sur la base de droits de pêche historiques et qu'ils sont délivrés de manière à réduire l'effort de pêche. Les permis sont accordés chaque année et ne peuvent pas être vendus, ils sont attachés aux engins de pêche et non au bateau et il s'agit d'une licence collective qui est renouvelée chaque année. Environ 1/3 des permis ont été accordés à des jeunes, ainsi les pêcheurs ont la priorité, mais les jeunes peuvent également entrer dans l'industrie, même s'ils n'ont pas de droits de pêche historiques. La licence redevient collective lorsque quelqu'un a terminé de s'en servir.

Les Irlandais ont informé la réunion que lorsqu'un bateau possède une licence pour pêcher la coquille Saint Jacques il ne peut pas cibler d'autres stocks. Les membres français et britanniques ont déclaré que c'est aussi le cas dans certaines régions de France et du Royaume-Uni.

Déploiement de l'effort

Il a été demandé aux participants de donner de plus amples renseignements à propos du déploiement de l'effort au sein des zones. Il a été noté que le déploiement de l'effort irlandais, gallois et anglais était clairement indiqué dans les présentations et que d'autres membres devraient donner de plus amples renseignements. Les représentants français ont informé la réunion que de nombreux bateaux de pêche à la coquille Saint Jacques mesurent moins de 20m et ne pêchent pas en dehors de la limite des 12 milles. La Manche Est où 80% des bateaux mesurent entre 15 et 16m et ne sortent pas de la limite des 12 milles a été citée en exemple. Les participants du sud de l'Angleterre ont décrit une situation plus ou moins identique.

Fermetures

Les participants ont été informés que dans le Devon, la pêche à la coquille Saint Jacques est interdite de 7heures à 19heures. En outre, la pêche s'interrompt pendant 4 mois en été. De plus, il y a une fermeture de 15 milles carrés dans la région.

On a demandé aux Français et aux Anglais ce qui se passe pendant les périodes de fermeture, est-ce que les pêcheurs se tournent vers d'autres pêcheries. Tous deux ont répondu que dans certains cas, les pêcheurs se tournent vers d'autres pêcheries pour l'été, ou se déplacent vers d'autres zones pour pêcher la coquille Saint Jacques. D'autres saisissent l'occasion pour prendre des vacances!

La réunion a également été informée que l'Association de la Coquille Saint Jacques au Royaume-Uni est en train de développer une proposition avec Seafish pour étudier la mise en œuvre de 'zones de mise en valeur' visant à promouvoir le développement de bancs de coquilles Saint Jacques.

TAC

Il a été demandé aux participants français d'expliquer comment les TAC sont mis en œuvre pour leurs pêcheries. Les représentants ont expliqué que le TAC est calculé suite à une évaluation mais tient compte de la quantité de ce besoin qui doit être disponible pour l'industrie. Les quantités sont discutées localement et les décisions sont prises avec les autorités et les pêcheurs.

Statut des stocks

Suite aux deux présentations d'Eric Foucher, la réunion a été informée par les participants français que le statut des stocks de coquille Saint Jacques des régions présentées était dû à une bonne gestion.

Taux de survie des rejets

L'opinion concernant les taux de survie des coquilles Saint Jacques rejetées variait. Certains pensent qu'il y a un gâchis considérable en raison des rejets et les taux de mortalité sont très faibles. Le rapport Eco-dredge a été cité et il a été recommandé que ce groupe examine ses résultats.

Propositions françaises

Le président a informé la réunion que le Comité National de Pêche a avancé un certain nombre de propositions de gestion devant être examinées lors de cette réunion. Les propositions se trouvent en Annexe 3 de ce rapport. Les propositions ont été présentées par le président du CNPMM. Le président a alors suggéré que chaque proposition soit prise individuellement et discutée.

Taille d'anneau:

La proposition française d'harmoniser la taille des anneaux à 92mm a été discutée en détail et les points tels que l'usure, les différences entre les régions et les études déjà réalisées à ce sujet ont été abordés. A la fin il a été convenu que ce groupe devrait recommander que le CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales demande que des essais soient réalisés par les différentes institutions des états membres à propos de la taille des anneaux.

Restriction des engins de pêche qui pêchent la coquille Saint Jacques:

Les Français proposent de limiter la pêche à la coquille Saint Jacques à des bateaux équipés d'une drague française ou anglaise. Les chalutiers ne devraient pas être autorisés à pêcher la coquille Saint Jacques.

Une discussion a ensuite suivi, relative aux prises accessoires de coquille Saint Jacques sur d'autres bateaux et aux prises accessoires des dragueurs. Il a été suggéré que de plus amples travaux étaient nécessaires concernant les prises accessoires de cette pêcherie. A l'heure actuelle, les dragueurs peuvent conserver des prises accessoires de 5%. Cependant, cela signifie souvent que de nombreuses espèces non soumises à un quota telles que la seiche doivent être rejetées. Il a été convenu que les prises accessoires actuelles de 5% pour les espèces soumises à un quota doivent être maintenues, cependant, aucune limite ne devrait être fixée pour les prises accessoires d'espèces non soumises à un quota. Il a également été suggéré que les opérations qui utilisent des plongeurs pour capturer les coquilles Saint Jacques devraient être soustraites de cette recommandation si elle doit être adoptée.

Le Ring-fencing de la flotte de la coquille Saint Jacques a été examiné brièvement mais il a été convenu qu'en l'absence d'informations concernant les niveaux de prises accessoires de coquille Saint Jacques par les bateaux autres que les dragueurs, cette question ne peut pas réellement faire l'objet d'une étude.

La gestion de l'effort a également été abordée et il a été suggéré que pour garantir une gestion de l'effort appropriée il est potentiellement nécessaire d'envisager le découpage des zones telles que la zone VII en plus petites unités de gestion. Cependant, la gestion de l'effort n'est pas la seule méthode de gestion qui doit être prise en considération et il a été noté que la pêcherie française est prospère parce qu'elle utilise un certain nombre de mesures de gestion. Ici encore, de plus amples renseignements seraient nécessaires avant de pouvoir examiner ce domaine en détail.

Il a été convenu que ce groupe recommande au CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales de réclamer une étude qui englobe les flottes française, britannique, irlandaise et belge à propos des prises accessoires de coquille Saint Jacques par des bateaux utilisant des engins autres que des dragues. Il a été convenu que les prises accessoires des dragueurs devraient également faire l'objet d'une étude. Une fois ces études réalisées, l'étude des questions telles que le ring fencing de la flotte et les unités de gestion pour la gestion de l'effort pourra démarrer.

Fermeture estivale

La réunion a examinée la fermeture estivale proposée pour la zone VIII. Un certain nombre de participants a remarqué que la fermeture proposée pourrait poser problème aux pêcheurs des Iles Anglo-Normandes. En outre, cette fermeture poserait problème aux pêcheurs irlandais.

Les Français ont proposé que contrairement à un rejet catégorique, une évaluation appropriée de la fermeture proposée et des personnes qui seront touchées et pourquoi soit réalisée. Il a été convenu que ce groupe recommande que le CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales examine plus en détail la zone de fermeture proposée, l'effort employé et les impacts possibles sur les pêcheries et sur le poisson.

Trempage des Coquilles Saint Jacques

Les recommandations françaises soulevaient également la question des mareyeurs qui trempent les coquilles Saint Jacques. L'industrie française souhaite que le CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales apporte son soutien à l'interdiction de cette pratique. Ce point a provoqué une certaine inquiétude lors de la réunion et il a été avancé qu'il n'est pas du ressort du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales de débattre de cette question. Le président a rappelé aux membres que le CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales comporte des représentants d'organismes de marketing, de mareyeurs et de consommateurs, qu'il peut débattre de toute question de son choix et que les membres du comité exécutif ont la discrétion de sélectionner les domaines de discussion du CCR

pour les Eaux Occidentales Septentrionales. Cependant, étant donné l'absence d'une certaine expertise dans la salle, il a été convenu qu'il serait demandé au comité exécutif de décider s'ils souhaitent poursuivre ce point.

Gestion des floraisons de phytoplancton toxique qui provoquent les intoxications associées aux coquillages (ASP, DSP, NSP, PSP)

Les Français proposaient enfin d'encourager l'échange d'informations concernant les toxines des coquillages qui provoquent des maladies telles que ASP et DSP. Cette proposition a reçu un soutien important des membres de la réunion et tous les membres ont été invités à rencontrer l'association de la coquille Saint Jacques au Royaume-Uni afin de débattre d'une gestion préventive de ces questions.

Questions diverses

Un membre de l'industrie a posé une question à propos de commentaires faits par l'un des experts lors d'une récente émission de télévision. Il lui a demandé d'expliquer pourquoi il avait été aussi négatif envers l'industrie de la pêche. Il a été convenu qu'étant donné que cette question ne concernait pas les coquilles Saint Jacques, elle serait discutée en marge de la réunion. Il s'est révélé ultérieurement qu'il y avait eu erreur sur la personne et des excuses ont été présentées par le membre de l'industrie qui avait posé la question en premier lieu.

Clôture de la réunion

Le président a remercié tous les participants et les a informés que le rapport de la réunion serait soumis lors de la prochaine réunion de groupe de travail pour examen.